

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL  
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 16 MAI 2024**

**Séance du : 16/05/2024**

**Date de convocation : 26/04/2024**

**Membres en exercice : 31**

**Quorum : 16**

**Présents ou représentés : 18**

**Absents ou excusés : 13**

**Seuil de la majorité absolue : 10**

**Délibération 24.05.693 – Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 : présentation du bilan d'activité 2023 et définition de l'ordre du jour**

**Délibération 24.04.694 - Convention partenariale relative à la plateforme d'appuis aux territoires du département de la Haute-Garonne + 2 annexes (convention partenariale et guide d'utilisation)**

Le 16 mai 2024 à 10h00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

**PRESENTS/REPRESENTES : (17 membres)**

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Madame Emilienne POUMIROL), Messieurs Jean-Marc BERGIA, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT (pouvoir à Monsieur Jean-Marc BERGIA) Martine CROQUETTE (pouvoir à Monsieur Serge DEUILHE), Messieurs Serge DEUILHE, André DURAND, Patrick LEFEBVRE, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Monsieur Jacques OBERTI, Madame Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA et Annie VIEU (pouvoir à Madame Florence SIORAT).

### **EXCUSES : (13 membres)**

Messieurs Jérôme BOUTELOUP, Victor DENOUVION, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Laurent FOREST, Loïc GOJARD, Olivier GUERRA, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Didier LAFFONT, Patrice LAGORCE, Philippe PETIT, Madame Véronique VOLTO et Monsieur Lionel WELTER.

### **ASSISTAIENT EGALEMENT :**

- Monsieur Frédéric DRINAL, Directeur Général Délégué au Développement et à l'Attractivité des Territoires au sein du Conseil départemental la Haute-Garonne,
- Madame Marie-Pierre GUISTI, Directrice Adjointe de HGI-ATD,
- Monsieur Philippe POULIES, Directeur Adjoint de HGI-ATD,
- Monsieur Arnaud DA SILVA, Chef du service Juridique,
- Martine DECHAZEUX, Chef du service financier,
- Monsieur Frédéric ALENDIA, Chargé d'études en urbanisme,
- Monsieur Loïc ISNARD, Chef du service études,
- Madame Charlotte COUREAU, Chargé d'études circuits courts,
- Monsieur Cyril MIJOULE, Adjoint au chef de service assistance numérique et informatique,
- Monsieur Jean-Pierre THOULOUSE, Administrateur sécurité et systèmes d'information au sein du service informatique.

Après avoir procédé à l'appel nominal et s'être assuré du quorum requis pour tenir la séance, Monsieur le PRESIDENT annonce l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

### **➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2024**

Ce point est ajourné.
-----------------------

### **➤ ADMINISTRATION GENERALE**

#### **• ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2024 : PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2023 ET DEFINITION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **1. Synthèse du bilan d'activités 2023**

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de HGI-ATD, il est rappelé que le conseil d'administration doit délibérer sur le rapport d'activité de l'agence, présenté par le Président.

Le rapport d'activité sera adressé dans sa version papier à tous les adhérents et distribué lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024.

## 1.1. Bilan chiffré

A l'appui du diaporama diffusé, Madame GUISTI présente ce premier point.

### Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

#### ■ Bilan chiffré

- Les sollicitations des adhérents sont quasi stables : 11 776 saisines en 2023 pour 11 890 en 2022.
- En réponse à celles-ci, les services de l'agence ont rendu 21 258 prestations contre 19 907 en 2022, soit + 6,78%.
- Parmi les prestations les plus nombreuses : les échanges téléphoniques (6 468), les mails (2 910), et les réunions (970), afin de favoriser la proximité et la réactivité avec les adhérents
- Comme en 2022, la quasi-totalité des adhérents, 96 %, ont eu recours aux experts de HGI-ATD. Seuls 22 adhérents sur 662 n'ont jamais sollicité l'agence, alors que plus de la moitié d'entre eux ont effectué au moins 11 sollicitations pour leur collectivité



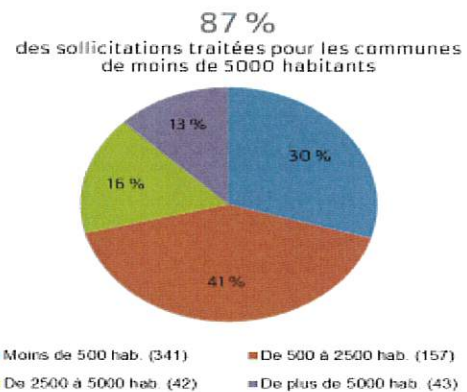
8

Haute-Garonne Ingénierie

### Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

#### ■ Bilan chiffré

- Les communes de petite et moyenne taille, jusqu'à 5 000 habitants, moins dotées en ingénierie, sont celles qui saisissent le plus l'agence (87 %), et principalement celles qui comptent jusqu'à 2500 habitants (71 %)



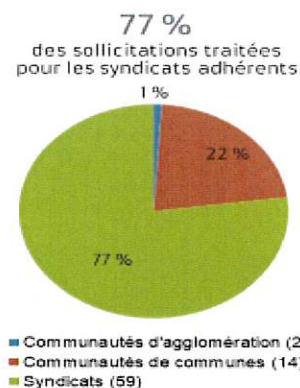
9

Haute-Garonne Ingénierie

### Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

#### ■ Bilan chiffré

- Pour les structures intercommunales, les syndicats (77 %) et les communautés de communes (22 %) se répartissent la majorité des demandes



10

Haute-Garonne Ingénierie



## 1.2. Activité des services

Madame GUISTI et Monsieur POULIES détaillent tour à tour l'activité des services de l'agence.

### Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

#### Service juridique

- Le service a pris en charge **630 demandes**, qui ont donné lieu à **1963 prestations**
- Les thématiques les plus traitées cette année :

Les questions relatives à la **gestion des biens** (127):  
acquisition de biens vacants, régime des patus,  
division en volume, projets photovoltaïques etc.)

Les dossiers relatifs à la **commande publique** (94), dont les assistances  
à la passation de marchés publics (35), notamment pour des projets de  
rénovation énergétique et thermique des équipements publics et des  
questions liées aux difficultés rencontrées dans l'exécution des  
marchés de travaux

Les demandes sur la mise en œuvre des  
**pouvoirs de police** (91), en particulier sur la  
procédure de mise en sécurité des  
immeubles mais aussi sur la  
réglementation des débits de boissons et  
la lutte contre les dépôts sauvages

Les questions liées au **statut des élus  
locaux** (45), dont les délégations aux  
exécutifs, les conflits d'intérêts, les  
autorisations d'absence

11

Haute-Garonne Ingénierie

### Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

#### Service financier

##### Les analyses financières rétrospectives et prospectives

- Prédominance des études prospectives en période de mi-mandat : **44** (dont **5 pour des syndicats et communautés de communes**) ; **2** études rétrospectives
- Des réunions de travail et de nombreux échanges, mail ou téléphone réalisés en appui de l'expertise : **404 actions, dont 101 réunions**

##### Les études financières spécifiques

- **18 évaluations des dotations DGF : éligibilité et montants attribués**
- **12 estimations de l'éligibilité à la « dotation inflation »**

Les études financières ciblées et le conseil en matière d'intercommunalité : impact du changement de régime fiscal ou du transfert de la compétence PLUI, mise en place d'un pacte fiscal et financier, études spécifiques pour des syndicats gérant des services d'aides et de soins infirmiers à domicile (SAAD et SSIAD)

Le conseil financier : Tarification des repas de la cantine scolaire et possibilité d'appliquer des tarifs différenciés, mise en place de panneaux photovoltaïques par les collectivités locales, révision des attributions de compensation

12

Haute-Garonne Ingénierie

### Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

#### La formation des élus

- Le catalogue annuel
  - 57 formations, réparties en 35 thématiques et 13 cycles
  - **561 élus formés, soit + 32,9%** par rapport à 2022
  - Les formations les plus suivies avaient trait à la législation funéraire, à la communication, l'urbanisme, aux finances locales et à l'aménagement durable
- Les formations intra, à la demande des collectivités
  - 9 sessions à la demande de 4 collectivités différentes sur la thématique de leur choix : Lutte contre l'artificialisation des sols (ZAN), la conduite de projets, le financement de l'urbanisme, les autorisations des droits du sol (instruction et contentieux), partage des rôles entre élus et agents, la préparation et le montage du budget, l'efficacité dans la réponse aux demandes des citoyens
  - **66 élus formés**

Plus de 95% des élus formés « satisfaits » ou « très satisfaits » des formations suivies.

MERCI aux 42 collectivités qui ont bien voulu accueillir des sessions

627 élus formés au total, pour 176 collectivités représentées

- 19,6 % de maires
- 41,7 % d'adjoints
- 34,3 % de conseillers municipaux
- 12,4 % de conseillers communautaires
- 2 % de conseillers départementaux

58 formateurs, dont 24 formateurs internes

13

Haute-Garonne Ingénierie

## Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

### • L'information des élus

- L'agence diffuse plusieurs publications où l'actualité est sélectionnée et synthétisée, afin de vulgariser la règle juridique et d'assurer la diversité et la fiabilité de l'information  
Tous les thèmes de la gestion locale y sont traités

#### Les publications 2023

- 21 Info-lettre
- 32 Le Fil d'actu
- 11 Le Mensuel
- Publications de l'Observatoire des territoires :
- 1 Cahier démographie spécial département
- 1 Portrait du département

#### Le site [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr)

- 22 Dossiers en ligne
- 3 720 documents
- Les publications papiers feuilletables et téléchargeables en ligne
- 47 636 utilisateurs pour 63 297 pages vues, par mois en moyenne, soit une augmentation de 47,6% de la fréquentation du site [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr)

14

Haute-Garonne Ingénierie

## Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

### • Le service urbanisme

- Le nombre de sollicitations a fortement augmenté (474 contre 204 en 2022) ainsi que les prestations qui en ont découlé (2 153 contre 1 821 en 2022), signe d'un fort besoin en ingénierie dans ce domaine.
- Les deux thématiques de conseil et d'assistance les plus prégnantes : le financement des équipements publics par les participations d'urbanisme et le contentieux

#### Assistance à maîtrise d'ouvrage

Planification : PLU, PLU intercommunal (expertise spécifique développée en interne), carte communale et SCoT

Etudes d'aide à la décision pour le choix d'un outil de financement des équipements publics (taxe d'aménagement majorée-TAM et projet urbain partenarial-PUP)

15

Haute-Garonne Ingénierie

## Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

### • Le service Études Territoriales

#### Élaboration de documents de SCoT

Assistance poussée pour les études SCoT qui concernent les territoires de **471** communes haut-garonnaises :

- Révisions des SCoT du Nord Toulousain, du Pays Sud Toulousain et du Pays Lauragais
- Evaluation du SCoT du Pays Comminges Pyrénées

#### Études des besoins en équipements scolaires et petite enfance

Accompagnement de plusieurs communes afin de déterminer l'évolution des effectifs scolaires de leurs écoles sur les 10 années à venir et ainsi anticiper les futurs besoins en matière d'équipements

#### Études de stratégie territoriale

**21** assistances dont celles relatives :

- au projet de territoire de la CC Coteaux de Bellevue
- au programme de l'Habitat de la Communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais
- au schéma d'aménagement de la station de montagne des Agudes

16

Haute-Garonne Ingénierie



## Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

### Le service ingénierie

- Le service intervient dans la recherche de financements et l'élaboration de projets :  
84 adhérents accompagnés

#### Cœur de vie

Accompagnement de 11 communes :

- Réalisation de diagnostics
- Synthèse des enjeux
- Animation d'ateliers
- Propositions stratégiques

#### Recherche de financements

Identification de financements adaptés pour les projets de  
66 adhérents

Mise en relation avec les services instructeurs de chaque partenaire et organisation des comités des financeurs

#### Projet de développement local

Accompagnement de élus à la définition du projet, sur les différentes étapes de réalisation et de pilotage du projet (lieu multiservices en centre-bourg par exemple)

17

Haute-Garonne Ingénierie

## Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

### L'observatoire territorial

- Observation par des cartographes, statisticiens et infographistes, des **tendances et évolutions du département et de ses territoires urbains, périurbains, ruraux et de montagne sur diverses thématiques** (population, économie, tourisme, cadre de vie, etc.)

#### Exemples de réalisations

- 1 489 cartographies
- 5 enquêtes de fréquentation des 800 sites touristiques de loisirs, sportifs et culturels
- Etat des lieux de la consommation de l'espace d'une commune entre 2011 et 2021
- **Portraits communaux** : présentation de chaque commune du département à travers 4 thématiques (population, logement, économie, qualité de vie/environnement)
- Mise en forme du Guide d'accompagnement des projets Solidarité et Transition Alimentaire
- Réalisation du site numérique de la trame verte et bleue du SCOT du Pays du Sud Toulousain

18

Haute-Garonne Ingénierie

## Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

### Le service d'assistance numérique et informatique

**Assistance et dépannage des logiciels** : une activité en augmentation (7 500 demandes) avec l'arrivée de la nomenclature M57 et la mise en place de la DSN  
71 % des demandes émanent des collectivités < 3 500 habitants

**Maintenance et amélioration du fonctionnement du système d'information des communes** : plus de 2 500 demandes techniques

**Formation des agents des collectivités** : 56 formations individuelles, 4 webinaires, 15 ateliers de fin d'année sur les logiciels métiers  
**Partenariat avec le CDG31 et le CNFPT Occitanie** pour la formation des secrétaires de mairie

**Créations et refontes de sites Internet** avec le programme Désidé31 : 98 sites en ligne dont en 2023 : 9 nouveaux sites, 3 refonte de site déjà existant et 4 passages en responsive

**Poursuite de l'accompagnement à la conformité au RGPD** : 562 adhérents à la prestation, 101 demandes d'assistance en protection des données, diffusion de la culture relative à la protection/sécurité des données notamment

Participation à la mise en œuvre de la **Feuille de route du numérique du département** : cybersécurité et Communs numériques

19

Haute-Garonne Ingénierie



Revenant sur les 2 actions déjà mises en œuvre sur la cybersécurité et les communs numériques, notamment la mise en œuvre d'un site à disposition des communes pour que les agents et les élus puissent s'acculturer au numérique et à la culture numérique, Monsieur le **PRESIDENT** souligne être ainsi au cœur-même de la feuille de route du numérique. Au vu du volume de sollicitations déjà enregistré, il relève la pertinence et le besoin de plus en plus prégnant des collectivités adhérentes en la matière.

Il ajoute que : « bancariser l'information, la traiter, savoir la protéger, proposer des services et des portails numériques efficaces à leurs concitoyens, constituent les questionnements actuels de la plupart de nos adhérents. Pour y répondre pertinemment, ils doivent disposer des ressources logicielles adéquates ».

Or, aujourd'hui, force est de constater que les éditeurs de logiciels ne proposent pas un service après-vente efficace. A l'acquisition des logiciels, sont ajoutés des services de dépannage à échéance tardive et onéreux.

Aussi, Monsieur le **PRESIDENT** fait part de son souhait de réfléchir à un partenariat public/privé peut-être dès la conception du produit pour pallier le manquement observé. Il indique vouloir un diagnostic exhaustif du service d'assistance et de dépannage opéré par l'agence et demande une liste des récurrences des demandes enregistrées, ayant relevé les 7 500 demandes traitées par le service informatique. Il ajoute que les éditeurs de logiciels ne connaissent pas « le métier » et souligne que l'interface assurée par le service informatique de HGI-ATD, représente un coût important pour l'agence. Il invite les présidents de l'AMF31 et l'AMR31 à s'associer à cette démarche pour lutter contre le monopole existant et arriver à développer une interface équitable entre les éditeurs et les collectivités menant à une juste répartition et réaffirme que ce partenariat public/privé doit trouver tout son sens.

Monsieur **OBERTI** corrobore les propos de Monsieur le **PRESIDENT**, soulignant la nécessité de faire coller à la fois la dynamique du privé à la dynamique publique. Il relève la qualité stratégique du moment, mentionnant que dans les mois et les années à venir, les élus locaux auront à faire face à une explosion d'outils au service des collectivités pour faciliter leurs propres tâches, avec une gestion de données encore plus optimisée.

Il ajoute que la puissance de ces nouveaux outils induit beaucoup d'interrogations non seulement de la part des usagers, mais également des communes, particulièrement les plus petites, dans lesquelles les élus locaux sont directement en charge de ces questions-là.

Très intéressé par la proposition développée, il donne son aval pour s'associer à la démarche impulsée par Monsieur le **PRESIDENT**.

La présentation du bilan d'activité se poursuit.

## Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

### Le pôle développement

#### Politique circuits courts

- **Accompagnement en ingénierie** : changement de gestion de la cantine scolaire, définition et mise en œuvre d'un **plan alimentaire territorial (PAT)**
- **Lancement du réseau PAT** : animation du comité de coordination des démarches alimentaires et PAT sur le département, veille technique et financière
- Clôture de l'étude sur la **méthanisation agricole**

#### Tiers-lieux

- Réalisation d'un séminaire de **mise en réseau des Tiers-lieux** accompagnés par le Conseil départemental
- Publication du **bilan de l'évaluation de la politique Tiers-lieux**
- 45 tiers-lieux accompagnés en ingénierie



## Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

- Le pôle développement

**Desserrement économique**

- **Accompagnement des EPCI** dans l'élaboration de leur schéma de développement économique, dans l'expertise, la conduite de projets d'aménagement (création, requalification ou extension de zones d'activités) afin de bâtir une offre foncière attractive et compétitive sur les EPCI, complémentaire à l'offre métropolitaine
- **Co-développement, co-gestion et/ou co-animation des projets économiques structurants** tels que la zone d'activités des Portes du Tarn (2200 emplois attendus) ou Eurocentre (4500 emplois) dans l'optique de rapprocher les habitants de l'emploi à l'échelle du département
- **Participation au SIMI** (salon de l'immobilier d'entreprises à Paris) accompagnés de plusieurs EPCI (CC Volvestre, Hauts Tolosans, Val Aigo) afin de favoriser une véritable alternative à l'accueil métropolitain grâce à une richesse et une pluralité des offres

21

Haute-Garonne Ingénierie

## Assemblée générale du 27 juin 2024 Synthèse bilan d'activités 2023

- Accompagnement des politiques départementales

- Afin d'assurer le suivi de ses politiques territoriales, le Conseil départemental a missionné HGI-ATD pour assurer l'interface avec les territoires à travers 130 interventions.

**Elaboration des contrats de projet avec les EPCI**

Bilan des programmations 2022/2023 et préparation des maquettes 2024

**Suivi des politiques contractuelles**

Adoption par le Conseil départemental d'une délibération cadre sur ses engagements en mars 2023, participation aux comités de pilotage des politiques territoriales de la Région et de l'Etat

**Observatoire territorial de HGI-ATD**

Réalisation de dépliants et cartographies pour la promotion touristique du département ou la valorisation des dispositifs départementaux d'aides aux territoires

**Assistance aux directions et structures départementales**

Conception de cartographies et statistiques, projections démographiques

22

Haute-Garonne Ingénierie

Monsieur le **PRESIDENT** demande s'il y a des remarques ou observations sur cette présentation dédiée à l'activité de l'agence.

En l'absence d'observations des membres présents, il remercie les intervenants pour la qualité de la restitution et l'esprit de synthèse opérés lors de leurs exposés.

Concernant la valorisation de ce bilan d'activité 2023 lors de la prochaine Assemblée générale du 27 juin, il donne « carte blanche » à l'équipe de direction et la consigne de garder en tête l'esprit de synthèse et le dynamisme dont les différents intervenants ont su faire preuve l'an passé. Il réitère son souhait de voir intervenir les acteurs de l'agence, vecteurs de la valorisation des politiques publiques, qui accompagnent au quotidien les élus locaux et rappelle que l'Assemblée générale demeure un temps important pour tous.



## 2. Définition de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024

Madame GUISTI présente les points relatifs à l'organisation de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin prochain : ordre du jour, rapport d'activité et rapport financier.

### 2.1. Ordre du jour

#### Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- Conformément aux dispositions de l'article 9 de nos statuts, **l'ordre du jour des assemblées générales est fixé par le conseil d'administration**
- L'article 10 précise que l'assemblée se prononce sur un rapport d'activité et financier et qu'elle détermine la politique générale de l'agence
- **Ordre du jour proposé**
  - 1- Approbation des PV de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2023 et extraordinaire du 28 novembre 2023
  - 2- Rapport d'activité (bilan statistique d'activité, bilan des missions de chaque service, information sur les partenariats, point sur les effectifs de l'agence)
  - 3- Rapport financier (compte administratif 2023 et présentation du BP 2024)
  - 4- Détermination de la politique générale de l'agence :
    - Suivi des recommandations de la CRC
    - Participation de l'agence à la mise en œuvre de la Feuille de route du numérique du Département
    - Formation des élus
    - Relance du club ADS
    - Participation de l'agence aux réseaux professionnels
  - 5- Questions diverses

24

Haute-Garonne Ingénierie

### 2.2. Rapport d'activité

#### Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- 1- Rapport d'activité
  - Bilan chiffré et rapport d'activité des services (cf. diapositives précédentes)
  - Effectifs des services : 105 agents au 31 décembre 2023 soit, 86 fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et 19 contractuels, recrutés par le Conseil Départemental et mis à la disposition ou affectés à l'Agence, la majorité sur des postes vacants

	EFFECTIFS				
	Agents titulaires ou stagiaires	Contractuels CDI	Contractuels Autres	TOTAL	
Catégorie A	45	2	10	57	54%
Catégorie B	24		4	28	27%
Catégorie C	17		3	20	19%
<b>TOTAL DIRECTION</b>	86	2	17	105	100%
	82%	2%	16%		

26

Haute-Garonne Ingénierie

En réponse à Monsieur le Président s'interrogeant sur le nombre de postes actuellement non pourvus ou en cours de vacance au sein de l'agence, Madame GUISTI indique en décompter entre 5 et 10, relatifs notamment aux métiers dits en tension ayant trait à l'urbanisme, aux études, à l'informatique ainsi qu'aux services supports, citant précisément les postes de comptable et d'assistant marchés.

Relevant la problématique des métiers en tension, Monsieur le PRESIDENT fait part de l'incohérence constatée, soulignant le manque de formations initiales proposées alors que

les collectivités, au même titre que les entreprises du secteur privé, doivent se doter de plus en plus d'agents qualifiés sur ces métiers-là.

### 2.3. Rapport financier

#### Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- 2- Rapport financier : compte administratif 2023

- Recettes de fonctionnement : 382 151,69 €** dont

- Cotisations annuelles des collectivités adhérentes (programme DESIDÉ31 inclus) : 375 080,68 €
- Participations des collectivités non adhérentes aux formations d'élus : 5 455,00 €
- Autres produits spécifiques (remboursement assurances...) : 1 616,01 €

L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice antérieur (2022) était de 466 396,32 €.

- Recettes d'investissement : 89 493,14 €** dont

- L'amortissement des immobilisations (recettes d'ordre) 78 120,38 €
- Les remboursements du FCTVA : 11 372,76 €

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2022 était de 187 383,02 €.

29

Haute-Garonne Ingénierie

#### Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- 2- Rapport financier : compte administratif 2023

**Dépenses de fonctionnement : 605 735,24 €** dont 527 614,86 € en dépenses réelles et 78 120,38 € en opérations d'ordre (dotation aux amortissements).

Les postes les plus significatifs portent sur :

- Organisation des formations des élus : 44 622,26 €
- Maintenance de matériels : 45 435,29 €
- Supports de communication (publications, catalogues,...) : 32 353,50 €
- Documentation (abonnements, bases de données, ouvrages) : 72 776,15 €
- Location de logiciels, copieurs et autres matériels : 183 438,98 €

Le taux de réalisation global des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 67 % (rappel du montant des crédits votés : 788 871,32 €) contre 56 % pour l'exercice précédent.

29

Haute-Garonne Ingénierie

#### Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- 2- Rapport financier : compte administratif 2023

**Dépenses d'investissement : 103 499,42 €** dont :

- Acquisition de biens incorporels (licences ou équivalent) : 19 918,08 €
- Achat de matériel informatique et téléphonique : 71 586,04 €
- Achat de mobiliers et matériels : 9 353,58 €
- Autres immobilisations (valises de transport, câblages, etc.) : 2 641,72 €

Le taux de réalisation global des dépenses réelles d'investissement s'établit à 62 % (rappel du montant des crédits réels votés : 260 438,78 €) contre 43 % l'année précédente (en incluant les restes à réaliser).

30

Haute-Garonne Ingénierie



## Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- 2- Rapport financier : compte administratif 2023

### Résultat de fin d'exercice 2023

Réalisés	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Section de fonctionnement	605 735,24 €	382 151,69 €	- 223 583,55 €
Section d'investissement	103 499,42 €	89 493,14 €	- 14 006,28 €
Résultat global 2023 :	709 234,66 €	471 644,83 €	- 237 589,83 €

31

Haute-Garonne Ingénierie

## Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- 2- Rapport financier : budget primitif 2024

Valorisation des prestations en nature du Conseil départemental pour 2023 : 5 057 904 €

- 4 219 197 € de charges salariales pour le personnel mis à disposition
- 838 707 € répartis dans la prise en charge des locaux (loyer, maintenance, entretien) et de l'affranchissement de tous nos envois aux adhérents (courrier de conseil, études et publications) et prestataires

32

Haute-Garonne Ingénierie

## Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- 2- Rapport financier : budget primitif 2024

Recettes de fonctionnement : 658 183 € dont :

- Cotisations annuelles des collectivités adhérentes	387 100,00 €
- Participations des adhérents au programme DÉSIDÉ31	10 200,00 €
- Participations des collectivités non adhérentes aux formations d'élus	10 000,00 €
- Autres produits spécifiques (mandats annulés ...)	8 070,23 €
- Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice antérieur (2022)	242 812,77 €

Diminution de 24 % des prévisions de recettes de fonctionnement par rapport à 2023. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement précédent, il n'a pas été jugé nécessaire cette année de solliciter une participation du Conseil départemental (subventions de 199 000 € en 2022 pour le financement des dépenses liées à la mutualisation de la prestation RGPD et à l'évolution de l'infrastructure informatique)

33

Haute-Garonne Ingénierie

## Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- 2- Rapport financier : budget primitif 2024
  - **Dépenses de fonctionnement : 658 183 €** dont :
 

- Supports de communication de l'Agence	26 408 €
- Politique documentaire à destination des personnels (abonnements, ouvrages)	75 600 €
- Frais de formation des personnels de l'Agence	32 400 €
- Organisation des formations des élus (rémunération, prise en charge des frais des intervenants, restauration et autres frais)	40 500 €
- Prestation d'assistance et autres honoraires (dont projet d'établissement)	69 520 €
- Solution logicielle liée à la mutualisation d'un DPD au profit des adhérents	19 500 €
- Programme « DésIDé 31 » et mise en œuvre de la feuille de route du numérique	67 026 €
- Abonnements et Locations de logiciels informatiques	64 200 €
- Diminution de 24 % des prévisions des dépenses de fonctionnement par rapport à 2023

34

Haute-Garonne Ingénierie

## Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- 2- Rapport financier : budget primitif 2024
- **Recettes d'investissement : 270 197 €**

- FCTVA et dotations diverses (dont provision pour risques et charges)	7 734,11 €
- Opérations d'ordre	89 086,15 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	173 376,74 €

Par rapport au budget 2023, cette prévision est en baisse de 4 % du fait de la diminution du FCTVA, suite à un changement de réglementation qui limite l'éligibilité des coûts des prestations informatiques aux infrastructures type « cloud » ou « nuage », et d'autre part, de la baisse de l'excédent d'investissement à reporter.

35

Haute-Garonne Ingénierie

## Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- 2- Rapport financier : budget primitif 2024
- **Dépenses d'investissement : 270 197 €** dont
 

- Concessions et droits sur logiciels, licences, brevets, ...	33 100,00 €
- Matériels informatiques	63 100,00 €
- Changement de matériels de téléphonie et d'infrastructure	56 000,00 €
- Provisions pour remplacement de véhicules de service	36 289,91 €
- Autres équipements et mobiliers	7 000,00 €
- Reste à réaliser	57 659,08 €

Ces dépenses sont en légère hausse de 4 % par rapport au budget précédent.

36

Haute-Garonne Ingénierie



## Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- 2- Rapport financier : budget primitif 2024

### Budget primitif voté lors du CA du 5 avril 2024

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	658 183,00 €	658 183,00 €
Investissement	270 197,00 €	270 197,00 €
Totaux	928 380,00 €	928 380,00 €

37

Haute-Garonne Ingénierie

### 2.4. Politique générale de l'agence

Monsieur POULIES poursuit en présentant les points proposés dans le cadre de la politique générale de l'agence : suivi des recommandations de la CRC et participation de l'agence à la mise en œuvre de la Feuille de route du numérique du département.

- Suivi des recommandations de la CRC

## Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 Définition de l'ordre du jour

- Suivi des recommandations de la CRC
  - Remise à la CRC d'ici le 8 octobre 2024 d'un rapport relatif à l'état d'avancement des 7 recommandations et des observations émises sur :
    - Le projet d'établissement
    - Les règlements d'intervention de l'agence
    - Le bilan des prestations de HGI-ATD pour le compte du département
    - L'évaluation des prestations auprès des adhérents
    - Les problématiques RH (mise à disposition des agents, cadrage du recours aux contractuels)
    - Le respect du principe de sincérité budgétaire eu égard au report des excédents
    - L'autonomie de l'agence
    - La Maison des territoires

39

Haute-Garonne Ingénierie

S'agissant du point relatif au projet d'établissement et à la prestation d'AMO dédiée à son élaboration, Monsieur POULIES indique que 12 candidatures ont été reçues suite à la consultation lancée par l'agence. Il rappelle que le budget prévisionnel était de 40 000 € et informe que sur les offres reçues, la plus basse est chiffrée à 55 000 € et la plus haute à 100 000 € ; les offres de prestations en méthodologie et animation de réunion divergeant singulièrement.

Monsieur le PRESIDENT insiste sur les qualités à cibler, souhaitant que les candidats retenus apportent une réelle plus-value, des perspectives et une intelligence avérée sur l'ingénierie territoriale.

Madame POUMIROL et Monsieur BERGIA corroborent ces exigences qualitatives.

Monsieur le PRESIDENT donne carte blanche à l'équipe de direction pour négocier afin que les réponses soient au plus près des besoins et des attentes réelles de l'agence.

Concernant les règlements d'intervention de l'agence Monsieur POULIES précise que ceux-ci seront examinés dans le cadre du projet d'établissement à venir sur le volet consacré au fonctionnement de l'agence.

A propos du bilan des prestations de HGI-ATD effectuées pour le compte du département, il indique que cette recommandation a déjà été intégrée dans le rapport d'activité 2023 présenté ce jour.

Monsieur POULIES précise que l'évaluation des prestations auprès des adhérents sera également examinée dans le cadre du projet d'établissement, plus précisément sur le volet diagnostic prévu à cet effet.

S'agissant des problématiques RH relevées, (mise à disposition des agents, cadrage du recours aux contractuels), Monsieur POULIES indique que l'agence est en relation avec les services RH du département sur ces différents dossiers, plus précisément sur la recherche de solutions de type « service mutualisé ».

Sur le respect du principe de sincérité budgétaire eu égard au report des excédents, il informe que cette recommandation est effective. Madame GUISTI confirme alors que les excédents ont été fortement consommés.

Monsieur POULIES aborde en suivant les observations relevées sur l'autonomie de l'agence. Il indique que la modification des statuts votée en assemblée générale extraordinaire le 28 novembre dernier a notamment permis de rééquilibrer les compétences du conseil d'administration et lui légitimer un pouvoir de décision.

Intervenant sur la question de l'autonomie financière de HGI-ATD, Monsieur le PRESIDENT relève que la compétence financière appartient aujourd'hui au département. Souhaitant que le législateur tolère le système actuel, il rappelle à l'auditoire que la CRC a formulé des observations et non des obligations. Si tel n'est pas le cas, il informe ne pas exclure l'idée que l'agence devienne un service propre du département.

Il poursuit en ajoutant que le département reste l'échelon pertinent pour aider les territoires à s'adapter aux changements climatiques, à la transformation des modèles et à la bifurcation écologique.

Affirmant son désir de conserver et de développer les missions d'ingénierie sur le territoire haut-garonnais, il indique souhaiter que l'agence soit associée plus encore aux évolutions impulsées par le département et informe viser une ingénierie mutualisée, soulignant la nécessité de disposer de services communs pour appuyer les territoires de concert.

Enfin, s'agissant de la Maison des territoires, Monsieur le PRESIDENT indique qu'elle n'est que peu utilisée par les élus locaux, mais occupée à 90 % par les services du département. Aussi, en ces temps contraints de financement et d'économies à générer, il annonce faire le choix de fermer la Maison des territoires, en raison des coûts onéreux de location et de fonctionnement de la structure. Il étaye son propos en indiquant préférable de favoriser l'aide financière apportée aux collectivités.

Mme VEZAT BARONIA corrobore cette décision, indiquant que la Maison des territoires n'est pas devenue la maison des élus hauts-garonnais, comme initialement escompté.



- **Participation de l'agence à la mise en œuvre de la Feuille de route du numérique du département**

Monsieur POULIES reprend la présentation de la participation de l'agence à la mise en œuvre de la Feuille de route du numérique du département.

---

## **Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024**

### **Définition de l'ordre du jour**

- **Participation de l'agence à la mise en œuvre de la Feuille de route du numérique du département**
  - Dans le cadre de la feuille de route du numérique départementale 2024-2030 présentée en session du CD le 26 mars, HGI mettra en œuvre plusieurs actions selon le futur catalogue de services :
    - Cybersécurité : accompagnement des collectivités à l'acculturation et l'amélioration de la sécurité de leur système d'information grâce à un audit.
    - Sauvegardes mutualisées : mise à disposition des adhérents d'un environnement de sauvegarde de leurs données.
    - Pack d'identité numérique : nouvelle proposition graphique des sites Internet développées pour les communes en proposant un design plus moderne. La prestation Désidé31 sera aussi étoffée par la fourniture d'adresses mails institutionnelles

40

Haute-Garonne Ingénierie

---

## **Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024**

### **Définition de l'ordre du jour**

- **Participation de l'agence à la mise en œuvre de la Feuille de route du numérique du département**
  - DPO Mutualisé : accompagnement à la mise en conformité liée au règlement général pour la protection des données.
  - Outils collaboratifs : développement d'une offre d'outils collaboratifs basée sur NextCloud qui est une plateforme proposant un espace collaboratif de travail et de gestion de fichiers/données.
  - Évaluation de la maturité numérique : développement et mise à disposition d'un outil innovant, baptisé Pix Territoires.
  - SIG 31 : permettre aux adhérents de bénéficier d'un accès à une plateforme ouverte pour consulter des données géographiques mises à la disposition par le CD31 et HGI, le géo-observatoire

41

Haute-Garonne Ingénierie

Monsieur le **PRESIDENT** précise que la feuille de route du numérique est le fruit de trois entités imbriquées : le département, Haute-Garonne Numérique et Haute-Garonne Ingénierie-ATD, dont le travail est mutualisé et interrogé en continu dans le but de proposer une réactivité adaptée aux évolutions numériques émergentes. L'intelligence artificielle amenant des solutions nouvelles tous les jours, il insiste sur la nécessité de s'interroger en continu, le niveau d'appui auprès des élus locaux pouvant rapidement devenir obsolète.

Revenant sur la participation de l'agence à la mise en œuvre de la Feuille de route du numérique du département, Monsieur **DRINAL** précise que les missions précédemment présentées s'articulent autour d'offres qui vont être mises en place très rapidement, notamment en matière de cybersécurité, et d'autres qui relèvent plus précisément du domaine de l'expérimentation. Afin d'appréhender et faire évoluer en temps réel les services proposés, il informe qu'une comitologie se réunit toutes les semaines avec Haute-Garonne Numérique et la direction de l'informatique du département, précisant que tout projet arrivé dans la plateforme d'appuis aux territoires est analysé conjointement. Il souligne à son tour le caractère évolutif de l'exercice de la mission.

En qualité de communes pilotes sur la prestation liée à la cybersécurité, Monsieur BERGIA et Madame SIMEON font part de leurs témoignages.

En premier lieu, Monsieur BERGIA remercie les équipes de l'agence qui l'accompagnent sur ce projet. Il relève la qualité des audits opérés et souligne la compétence dont dispose HGI-ATD en la matière. Il poursuit en mettant en avant l'importance de la vulgarisation du langage numérique, nécessaire à un travail d'information efficient, affirmant que « le premier pas du numérique est de former les élus ». Il conclut en invitant les membres présents à solliciter l'agence sur la nouvelle offre de service proposée.

En réponse à la question de Monsieur le PRESIDENT souhaitant que les élus s'expriment sur les craintes éventuelles ressenties au moment de la réalisation de la phase de diagnostic, Mme SIMEON informe que les carences relevées ont effectivement soulevé des craintes. A l'instar de Monsieur BERGIA, elle remercie HGI-ATD pour l'accompagnement opéré.

Monsieur THOULOUSE souligne que la sensibilisation des agents dans les collectivités constitue la première étape à opérer en matière de diagnostic. Il indique que les analyses déjà réalisées n'ont pas révélé d'abérations significatives, précisant que les observations portent essentiellement sur l'optimisation de la gestion des mots de passe et des sauvegardes.

En matière de sauvegarde, Monsieur OBERTI indique que les systèmes déployés sont souvent liés aux moyens locaux dont disposent les élus, relevant plus précisément les craintes observées sur la présence ou la désignation d'un véritable Délégué à la Protection des Données dans les petites collectivités. Il ajoute que si celle-ci est effectivement mise en avant, elle n'en revêt pas pour autant l'effectivité fonctionnelle attendue.

S'agissant de la mise en œuvre de la transposition de la directive NIS2 sur la cybersécurité, il fait part de ses craintes quant à la désignation des strates qui seront proposées par le législateur, communes de taille importante et intercommunalités, au détriment des petites communes. Le sujet représentant une réelle interrogation pour toutes les communes, il souligne qu'un travail de mutualisation est à construire dans le cadre de cette transposition.

En l'absence d'interventions complémentaires, Monsieur le PRESIDENT donne la parole à Madame GUISTI pour poursuivre la présentation des points dédiés à la formation des élus et la relance du club des ADS.

- **Formation des élus et relance du club ADS**

---

## **Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024** **Définition de l'ordre du jour**

- **Formation des élus**
  - Bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2024
  - Formations du second semestre 2024
  - Perspectives du programme 2025 afin d'accompagner les élus sur leur dernière année de mandat
- **Relance du club ADS**
  - Les services communaux ou intercommunaux qui assurent l'instruction des autorisations d'urbanisme, ou l'application du droit des sols (ADS), rencontrent des difficultés qui ont été analysées en 2023, à la demande de certains élus
  - Pour y répondre, le service urbanisme de HGI-ATD a créé une structure informelle, nommée « Club ADS », de partage d'informations et d'échanges d'expériences entre les différents services d'ADS du département
  - Une première publication de veille juridique a été transmise en avril et un premier temps d'échanges interviendra fin mai



En réponse à Monsieur LEFEBVRE rappelant ses diverses demandes d'appui formulées auprès du département en matière d'assistance sur les ADS, Monsieur le PRESIDENT informe qu'il souhaite avancer progressivement sur une offre mutualisée de services.

Il indique en effet vouloir, en premier lieu, réunir autour d'une même table l'ensemble des collectivités locales concernées afin de déterminer exhaustivement le niveau de mutualisation et d'intégration à opérer sur le territoire haut-garonnais dans son entier.

Madame POUMIROL et Monsieur OBERTI approuvent cette décision, relevant que ce point d'étape est indispensable.

Monsieur OBERTI présente l'organisation adoptée au sein du SICOVAL depuis déjà une quinzaine d'années. Il fait état des deux problématiques rencontrées : la première liée aux compétences et aux difficultés de recrutement et la seconde au financement du service.

Concernant la première, il relève l'intérêt que pourrait offrir une mutualisation de services.

S'agissant de la seconde, il rappelle qu'aujourd'hui le financement du service est prévu sur la base de la taxe d'aménagement. Ainsi lorsqu'une construction est réalisée, la commune procède au prélèvement de la recette correspondante. Il paraît donc légitime qu'une partie de cette taxe soit dédiée à l'instruction.

Il indique qu'au départ l'instruction réalisée par le SICOVAL n'était pas facturée aux communes. Il explique que ce principe a été revu puisque s'agissant d'un service mutualisé rendu aux communes membres, celles-ci pouvaient supporter une partie du coût induit, chacune percevant respectivement la taxe d'aménagement.

Il précise que la facturation n'est pas égale au prix coûtant, le SICOVAL participant entre 25% et 30%, en fonction de la qualité même de l'acte instruit (permis simple, permis plus complexe, déclaration préalable, etc). Il indique que les communes peuvent ajuster leurs taxes d'aménagement en fonction des coûts facturés, précisant qu'un décompte année N+1 par rapport à l'année N, est établi à cet effet par le SICOVAL.

Il assure que le service mutualisé fonctionne parfaitement.

Il précise qu'un état des lieux a été initialement réalisé auquel des ajustements ont été opérés en fonction de la charge développée. Il mentionne notamment qu'au regard de l'application de la loi sur l'eau avec la rétention à la parcelle qui a nécessité un travail d'étude significatif, un service lié à l'ADS a été ajouté, permettant d'avoir une exigence plus importante vis-à-vis du constructeur sur la rétention d'eau à la parcelle. L'offre de services ainsi majorée ayant induit des coûts supplémentaires, il indique que le SICOVAL a ajusté les tarifs correspondants auprès des collectivités membres.

Il conclut son propos en rappelant qu'il y a bien-là non seulement un principe de réalité des coûts, un principe de mutualisation, mais aussi un principe évidemment de participation.

Monsieur DURAND indique que le SICOVAL fait preuve de souplesse, permettant aux communes qui disposent d'agents formés d'instruire notamment les CU ou CU opérationnels ainsi que les autorisations de construction de piscines.

Monsieur DEUILHE expose l'organisation mise en œuvre au sein de la CA du Muretain, précisant que la commune de Saint-Lys procède aux instructions pour le compte de neuf autres communes. Selon le même principe que celui retenu au SICOVAL, il informe que sa commune porte les ressources sans fiscalité puis refacture aux communes les autorisations instruites à hauteur de 150 euros environ/acte.

Revenant sur l'appui départemental sollicité par Monsieur LEFEBVRE au niveau du PETR du Sud Toulousain, assurant plus de 5 000 instructions annuelles avec seulement 2 agents en poste, Monsieur le PRESIDENT souligne que la part du service mutualisé demeure difficile à assumer pour les PETR, ces derniers ne disposant pas de la capacité d'autofinancement. Il rappelle que les communautés de communes ont bénéficié de

fiscalité supplémentaire, attribuée au titre de la DGF lors du transfert de compétences, et disposent donc à ce jour de la ressource nécessaire pour se faire.

Il conclut en indiquant qu'une articulation doit être trouvée et informe qu'il apportera son aide sur ce dossier.

Madame POUMIROL indique qu'il est effectivement très intéressant de faire un état des lieux des fonctionnements des services ADS dans chaque PETR, relevant que chacun semble fonctionner selon sa propre expérience.

Monsieur DRINAL détaille l'assistance apportée par le club ADS mis en œuvre au sein de l'agence : une veille juridique commentée associée à des appuis d'experts sur les problématiques rencontrées. Il mentionne également l'organisation de formations à venir avec le CNFPT puis informe de la tenue de la première réunion le 23 mai 2024 avec les différents services instructeurs : communes, communautés de communes, PETR et leurs services techniques. Réunissant une vingtaine de partenaires, cette rencontre permettra de constituer le socle des besoins attendus au vu des problématiques territoriales relevées.

Monsieur le PRESIDENT relève l'intérêt de cette première rencontre qui permettra à chacun de connaître les différentes pratiques exercées.

S'agissant d'une contribution financière que le département pourrait apporter sur les prestations liées à l'ADS, il indique que ce dernier ne dispose pas, à ce stade, de la marge de manœuvre nécessaire pour absorber cette dépense.

Monsieur OBERTI indique qu'il ne faut pas faire un cas général de la contribution du SICOVAL. Il relève l'importance d'évaluer le besoin en matière de services et souligne le principe de vérité sur le coût. Ce dernier devant être défini comme étant une contribution de ceux qui perçoivent effectivement les recettes correspondantes. Il rappelle que les recettes fléchées pour l'instruction sont la taxe d'aménagement, en premier lieu, et ensuite la taxe sur le foncier bâti. Il ajoute que si les intercommunalités peuvent être sollicitées car percevant cette dernière taxe, il est important de se rappeler que l'instruction reste une compétence communale, soulignant que les intercommunalités ne font que rendre service aux communes en mutualisant l'instruction.

A l'issue de ces échanges, Monsieur le PRESIDENT demande à Madame GUISTI de décliner l'agenda retenu dans le cadre de la participation de l'agence aux réseaux professionnels.

- **La participation de l'agence aux réseaux professionnels**

---

## **Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024** **Définition de l'ordre du jour**

- La participation de l'agence aux réseaux professionnels
  - **Salon des maires** du 26 au 28 septembre (Journées territoriales) co-organisé par l'AMF31. Il est prévu que l'agence dispose d'un stand comme à l'accoutumée. Pour l'édition 2024, elle pourrait animer en plus une table ronde et/ou des mini conférences dont les thématiques restent à définir
  - **Réseaux des juristes et des urbanistes des ATD** : ces rencontres ont lieu les 6 et 7 juin à Pau (juristes) et les 27 et 28 juin à Strasbourg (urbanistes). Ces rencontres permettent aux agents d'enrichir leurs compétences par le partage d'expériences et la participation à des ateliers thématiques notamment



Monsieur le **PRESIDENT** demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur les points présentés :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité :

- De prendre acte de la présentation de la synthèse du rapport d'activité 2023 ;
- De valider la définition de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire : approbation des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2023 et extraordinaire du 28 novembre 2023, rapport d'activité et financier, définition de la politique générale de l'agence, questions diverses.

## • **CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE A LA PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**

Monsieur DRINAL procède à la présentation de ce point. Après avoir rappelé la genèse de la plateforme d'appuis aux territoires de la Haute-Garonne, il détaille les objectifs de la convention partenariale proposée et présente le guide d'utilisation associé.

### **Convention partenariale relative à la plateforme d'appuis aux territoires du département de la Haute-Garonne**

- **Présentation générale**
- Depuis plus de quatre ans, le Conseil départemental a initié une **démarche de mobilisation et de coordination d'une plateforme d'ingénierie partenariale** à destination des communes et des intercommunalités
- Cette démarche s'est appuyée sur l'animation d'un réseau de partenaires qui se sont mobilisés pour rendre visible leur offre de services et s'organiser pour accompagner de façon coordonnée et transversale les collectivités et EPCI demandeurs.
- Elle a également abouti à :
  - la création d'un **guide des dispositifs d'accompagnement** à destination des territoires sous format papier
  - La mise en ligne d'une **Plateforme collaborative** depuis le 9 juillet 2020 : elle permet de formuler facilement des demandes d'accompagnements auprès des directions du Département, et des partenaires du Conseil départemental de la Haute-Garonne
- Après quatre ans de fonctionnement transversaux et partenariaux, le Conseil Départemental a souhaité consolider cette démarche par la **formalisation d'une convention entre le Département et les structures partenaires** expertes en matière d'ingénierie territoriale, dont HGI-ATD

46

Haute-Garonne Ingénierie

### **Convention partenariale relative à la plateforme d'appuis aux territoires du département de la Haute-Garonne**

- **Objectifs de la convention partenariale et du guide d'utilisation**
- La convention partenariale vise à organiser et officialiser les modes de coopération entre le Département de la Haute-Garonne et ses partenaires dans le cadre de la Plateforme d'appuis aux territoires
- Elle a pour objet de définir l'ambition et les objectifs partagés par les partenaires signataires, et de préciser l'organisation qu'ils mettent en place afin d'atteindre ces objectifs
- Le guide d'utilisation permet d'harmoniser les modes de fonctionnement et de collaboration. Il retranscrit de façon très concrète les engagements pris par les partenaires et le Département dans le cadre de la convention partenariale

47

Haute-Garonne Ingénierie

## Convention partenariale relative à la plateforme d'appuis aux territoires du département de la Haute-Garonne

- Les 9 partenaires signataires de la convention partenariale
  - Haute-Garonne ingénierie ATD
  - Conseil d'architecture et de l'environnement (CAUE)
  - Haute-Garonne environnement
  - Haute-Garonne numérique
  - Haute-Garonne tourisme
  - Service Départemental d'Incendie et de Secours
  - Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (Réseau31) Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)
  - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31)

Afin de permettre la mise en œuvre de la convention entre le Conseil départemental et ces partenaires, le Président du Conseil départemental a été autorisé par délibération prise en session du 26 mars 2024 à signer cette convention. L'assemblée départementale a également approuvé le projet de guide d'utilisation.

Chaque partenaire doit désormais suivre la même procédure.

Haute-Garonne Ingénierie

Monsieur le **PRESIDENT** demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la convention partenariale et le guide d'utilisation présentés :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention partenariale présenté ;
- D'autoriser Monsieur le **PRESIDENT** de Haute-Garonne Ingénierie à signer ce document ;
- D'approuver le projet de guide d'utilisation tel que présenté.

### ► QUESTIONS DIVERSES

Avant de clôturer ce conseil d'administration, Monsieur le **PRESIDENT** convie les membres présents à participer à **l'Assemblée Générale de HGI-ATD qui se tiendra le jeudi 27 juin 2024 de 9h30 à 11h30 à Portet/Garonne, salle du confluent.**

Il demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou observations à formuler.

En l'absence de questions et d'observations, il lève la séance à 12h00.

Fait à Toulouse, le **03 JUIL. 2024**



**Sébastien VINCINI**  
Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD